

toutes se donner rendez-vous et s'unir, sur le terrain de l'ordre social chrétien, et il ajoute : « Qui ou non, l'Union est-elle l'adversaire de cette politique ? »

Nous répondons que, placés sur le terrain de l'ordre social chrétien, nous y gardons le poste qui nous appartient par droit d'honneur. Celui qui vient prendre place sans vouloir entrer dans nos rangs manque de logique ; cependant nous le repons pas et nous lui laissons volontiers l'honneur d'avoir une part dans nos luttes.

Arrêtons-nous là ; le mouvement est bon, quoique l'expression laisse à désirer. Si ce langage que peu hautain nous semble mal approprié à une œuvre de persuasion, l'inspiration en est excellente. Nous en prenons acte, sans chercher à relever, dans ce qui précède et dans ce qui suit le passage que nous venons de citer, les contradictions ou pour mieux dire, les compensations que l'Union a cru devoir accorder à l'intransigeance de quelques-uns de ses amis.

L'Union n'accepte nullement l'outrageante accusation qu'elle prêterait son concours à l'Union conservatrice. Voici ce qu'elle répond au Monde ce matin :

En vérité, nous croyons rêver, lorsque nous entendons le journal le Monde, qui se dit royaliste, soutenir sa thèse d'Union conservatrice. Mais nous avons aujourd'hui une nouvelle surprise, et nous éprouvons quelque peine à poursuivre nos investigations.

Le Monde vient de faire, en effet, la plus étonnante découverte : « L'Union se rallie à la politique de l'Union conservatrice, elle vitupère encore le nom, mais elle ne repousse pas la chose ! »

Nous supplions le Monde de nous éclairer, car nous serions vraiment très heureux de nous retrouver d'accord avec lui, et notre satisfaction serait d'autant plus vive que dans ce l'Union conservatrice, si chère au Monde, ne serait plus l'Union conservatrice. Nous lui demandons une définition, et nous réservant de lui répondre, nous aurons à nous en tenir à l'Union conservatrice n'a été jusqu'ici qu'une combinaison destinée à écarter toute action politique ayant un caractère déterminé, toute revendication d'une solution gouvernementale, pour amener des partis opposés à subordonner entièrement la question essentielle du gouvernement de la France aux préoccupations graves, assurément, qui sur certains points importants, doivent leur être communes. Nous acceptons volontiers la communauté de ces préoccupations, mais nous nous refusons à y chercher la règle absolue de notre action politique.

En réponse à un article du Voltaire, M. Paul de Cassagnac écrit dans le Pays :

Dites donc, rédacteur du Voltaire, ne feriez-vous pas mieux de ne pas parler des décrets des gens et de leur fortune ? Si j'ai un hôtel, on sait où il vient, et il n'y a pas une pièce de cinq francs dans ma poche dont je ne puisse indiquer l'origine.

Voire commanditaire et patron Gambetta peut-il en dire autant ? Et quand on écrit dans la maison d'un homme qui s'est engraissé aux dépens de la patrie, qui a gagné son premier argent avec l'épée, qui a été mêlé aux désastres de la nation les cigares qu'il fume et les fourrures qu'il porte ; qui s'est enrichi dans nos ruines et qui se promène au Bois dans une voiture à six ressorts que les contribuables ont payés ; qui vit de l'emprunt Morgan et qui s'amuse avec l'argent de la hausse amenée par la guerre tunisienne ; quand on est l'ami, le serviteur, le porte-parole de l'ère innommée qui se vaude sur la France, dont il a fait sa bauge, on reste tranquille, vous entendez bien !

Et on ne parle pas des fortunes honnêtes, lorsqu'on dit le malheur de défendre les fortunes volées ?

Et si vous voulez, nous constituerons un jury spécial devant lequel Gambetta, votre patron, et moi, votre serviteur, nous rendrons compte soit de nos ressources, soit de nos dépenses.

Ce sera drôle, très drôle ; et nous verrons, à la grande curiosité de l'Europe, si c'est en plaçant au Palais que Gambetta, le pilier de café, l'hôte aux bottes souillées et qui ne dinait pas toujours, est devenu l'opulent propriétaire de Ville-d'Avray et le rentier dodu que l'on sait.

Demandez-lui donc s'il veut s'expliquer là-dessus !

CHRONIQUE

OU EST L'EXECUTIF ? QUESTION DU JOUR

La scène se passe au palais de l'Élysée dans la salle affectée aux séances ministérielles. Tous les ministres sont présents. M. Grévy, roide et immobile dans son fauteuil, est assis à gauche.

On attend que le président veuille bien ouvrir la séance. Mais M. Grévy ne souffle mot ; il est comme plongé dans ses songes. Les ministres se regardent avec embarras. Le silence est général, beaucoup plus gênant que l'ex-ministre de la guerre, qui, au moment où l'on s'écouille, M. Gambetta s'agit, toussote bruyamment et fait de la main un geste à M. Grévy.

M. Grévy (sortant de son usage). — Ah ! c'est-à-dire, pardon, Messieurs, la séance ouverte. La parole est...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (se levant). — Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'indiquer en quelques mots l'objet de notre réunion.

M. Grévy. — La parole est à M. le président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (continuait). — Un débat que j'oserai qualifier d'anti-constitutionnel, s'est élevé ces jours derniers dans une certaine presse. On a osé prétendre, — même dans un journal qu'on dit être le mien — que moi, — moi, simple président du conseil, j'étais le chef du pouvoir exécutif. Il y a là une équivoque que je tiens à préciser. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai cru devoir conseiller à l'initiative de M. le président de la République de vouloir bien convoquer en conseil solennel, les ministres qu'il a choisis, et de profiter de la circonstance : 1° pour entendre d'abord de la bouche de chaque ministre le compte-rendu des travaux accomplis jusqu'à ce jour, 2° pour indiquer aux ministres les très humbles services que les voix qu'ils auront à suivre dans l'avenir.

M. Grévy. — Très bien ! Très bien !... (s'adressant à M. Gambetta). A qui donner la parole ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Donnez la parole à M. le ministre de l'Intérieur.

M. Grévy (bas à M. Gambetta). — Comment l'appellez-vous ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (même jeu). — Waldeck-Rousseau.

M. Grévy. — Rousseau ? Ah ! l'air fait... Ce fut un grand philosophe.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas le même.

M. Grévy. — La parole est à M. le ministre de l'Intérieur.

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Messieurs, c'est avec...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, interrompant. — ... Avec bonté, oui, messieurs, j'ose le dire, que je puis vous entretenir des grandes réformes accomplies jusqu'à ce jour dans le département de M. le ministre de l'Intérieur. Nous avons déjà adressé deux ou trois circulaires qui ont produit le meilleur effet. Sur ce point, notre passé quoique bien jeune encore, peut déjà répondre de notre avenir. — Ah ! voilà assez pour l'Intérieur.

M. Grévy. — Faut-il donner la parole à un autre orateur ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout à l'heure, je ne vous parlerai pas de mon département : ce sont là des affaires qui doivent vous rester étrangères. Nous passerons donc, si ça vous est égal, au ministère des cultes.

M. Grévy. — La parole est à monsieur... comment l'appellez-vous ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Paul Bert.

M. Grévy. — Ah ! nous avons aussi Colbert... très-bien... très-bien. Il a la parole.

M. LE MINISTRE DES CULTES, se levant. — Appelé par la confiance...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En ce qui concerne les cultes, messieurs, j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai rien de particulier à vous dire. C'est là un ministère que j'aurais voulu supprimer, attendu qu'il répond à des superstitions d'une autre époque. Si j'ai respecté cette mesure, c'est parce qu'il m'a été impossible de vouloir réduire le nombre des ministres.

(A ce moment M. le ministre du commerce et des colonies se dressa, et son bas et son pantalon tournèrent vers M. Gambetta, fait entendre un petit bruit sec en claquant l'un contre l'autre, et le pouce de sa main droite levé à l'air.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (à M. le ministre du commerce). — Allez, et ne soyez pas long. Et... pas de bêtises surtout.

M. Grévy (timidement). — A qui dois-je donner la parole ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous voulez bien... à M. le ministre du commerce.

M. Grévy. — Mais... il est... M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ça ne fait rien ; allez-y tout de même.

M. Grévy. — La parole est à M. le ministre du commerce et des colonies.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ah ! le commerce, messieurs... le commerce... c'est l'âme même de la nation... c'est par là qu'on s'enrichit... le commerce même à l'étranger, mais créés, ce qui me concerne, voyez plutôt l'épicerie, l'épicerie politique surtout. Hein ? quelle preuve éclatante ! Aussi, les intérêts du commerce auront toute notre sollicitude.

A cet effet, nous ne sommes pas encore au juste si nous serons protectionnistes ou libre-échangistes. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est que nous serons l'un et l'autre, à la fois ou alternativement, nous conformant ainsi aux règles de la politique scientifique... et opportuniste.

M. Grévy. — Donnerai-je la parole à M. le ministre de l'Agriculture ?

UNE VOIX. — Il est à Bagnères de Bigorre et va venir de chasser sa nouvelle candidature.

M. Grévy. — Comment ? député, ministre et encore candidat ? Enfin, ce n'est pas mon affaire. Sauf votre avis, contraire, donnerai-je la parole à M. le ministre de la guerre ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE (se levant). — La parole... à moi... je suis un homme à l'action, mais créés, ce qui me concerne, voyez plutôt l'épicerie, l'épicerie politique surtout. Hein ? quelle preuve éclatante ! Aussi, les intérêts du commerce auront toute notre sollicitude.

M. Grévy. — A qui le tour ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — A M. le ministre des Beaux-Arts.

M. LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS (se levant et passant les doigts dans sa belle barbe blonde). — Les Arts... M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Les arts, ça vous amuse. On a vu les arts jusqu'ici... ces arts qui font la gloire et l'orgueil de la France.

Ah ! les arts ! les théâtres, les actrices danses ! Quel noble département, messieurs ! Doux arts, nous aurons tous nos soins. Et si j'en ai confié le ministère à un autre moi-même, c'est afin de pouvoir donner à ces arts...

M. Grévy, avec humilité... — Ce qui appartient à César.

M. Grévy. — La parole est... M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pardon, je la garde ça ira plus vite. Il nous reste à entendre les explications de MM. les ministres de la marine, de la justice, des travaux publics, des finances, des postes et télégraphes.

(A ce moment le crâne ivroin de M. Grévy s'éclata et son nez sauta en l'air, et il tomba sur le nez.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (baisant la voix et s'adressant aux ministres). — Vous pouvez vous retirer, Messieurs. M. le président de la République est satisfait.

M. Grévy. — La parole est à M. le président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (continuait). — Un débat que j'oserai qualifier d'anti-constitutionnel, s'est élevé ces jours derniers dans une certaine presse. On a osé prétendre, — même dans un journal qu'on dit être le mien — que moi, — moi, simple président du conseil, j'étais le chef du pouvoir exécutif. Il y a là une équivoque que je tiens à préciser. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai cru devoir conseiller à l'initiative de M. le président de la République de vouloir bien convoquer en conseil solennel, les ministres qu'il a choisis, et de profiter de la circonstance : 1° pour entendre d'abord de la bouche de chaque ministre le compte-rendu des travaux accomplis jusqu'à ce jour, 2° pour indiquer aux ministres les très humbles services que les voix qu'ils auront à suivre dans l'avenir.

M. CLOVIS HUGUES adresse une question à M. Campenon, ministre de la guerre.

M. Campenon, ministre de la guerre, a répondu que le conseil avait déclaré qu'un de ses premiers soins serait l'épuration du personnel.

M. GAMBETTA proteste.

M. CLOVIS HUGUES. — On a fait un contrat de nominations scandaleuses.

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à la modération.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

Le rapport de M. Brisson, sur les élections de 1877, signalait cet officier comme capable de se prêter à l'exécution d'un coup d'Etat.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES rappelle le coup d'Etat de 1871.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à la modération.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

M. BRISSON. — Ce rapport a été révisé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du général Miribel a éveillé des inquiétudes dans le pays.

avec ses parents, au hameau des Trois-Ponts à Roubaix. Voici comment les faits se sont passés, d'après la déposition des douaniers :

Vers quatre heures du soir, la veille de l'accident, le brigadier de douane Langlet et l'employé Demory, aperçurent deux fraudeurs qui traversaient le territoire de Leers et qui revenaient de la frontière belge. Langlet et son camarade, les voyant fuir l'aspect de l'uniforme n'eurent plus de doute et se mirent à leur poursuite.

Les fraudeurs arrivèrent bientôt sur les bords du canal et plutôt que de se rendre, se précipitèrent dans l'eau espérant échapper ainsi à l'arrestation qui les menaçait. Les douaniers survinrent à temps pour repêcher à l'aide d'une corde l'un des deux fuyards qui appelait au secours et qui venait disparaître. Ils le ramenèrent et s'assurèrent de sa personne. Quant à l'autre, il avait coulé à fond et, malgré leurs recherches, ils ne purent le retrouver. Ce ne fut que le lendemain matin qu'il fut retrouvé.

Son père vint le reconnaître et déclara que le malheureux refusait depuis longtemps de travailler et qu'il vivait dans le désespoir, continuant de vagabonder. Il ne portait sur lui que 2 kilogrammes de tabac étranger.

Hier, vers 3 heures, on a retiré du canal de Roubaix, à proximité du pont de Sartel, le cadavre du sieur Alphonse Wilfart, âgé de 40 ans, cabaretier, rue Dupleix, 10, à Lille.

Il résulte de l'enquête à laquelle on s'est livré que ce malheureux avait passé la soirée du jour précédent dans l'estaminet de M. Duboit, ébéniste, au Sartel, et qu'il avait eu une dispute avec le propriétaire de ce cabaret, qui l'avait renvoyé chez lui.

Cet infortuné laisse une veuve et 5 enfants, l'aîné de dix-huit et 14 ans.

Il arrive parfois que, chassé par son maître, un chien, un chat, cherche un abri de maison en maison, jusqu'à ce qu'il se trouve un logement qui lui convienne.

Ce n'est ni un chien ni un chat, que M. Lecat a vu rentrer chez lui, aujourd'hui, mais un jeune chevreuil de 7 à 8 mois, qui était dans la rue de Parc, en quête d'un domicile.

On recherche le propriétaire de l'animal vagabond.

Le second individu arrêté, relativement au meurtre de la rue du Chêne-Houpline à Tourcoing, Charles Kindt a été relâché hier.

Kindt a démontré jusqu'à l'évidence sa non-culpabilité, malgré Vanacker et Himpens, membres de la gauche qui l'accusaient.

On croit être cependant aujourd'hui sur une piste sérieuse.

Une jeune fille, Flora Bezel, âgée de 15 ans, demeurant chez ses parents au Pont-de-Neuville (banlieue de Tourcoing), a été victime d'une tentative de viol en pleine rue de la Malcoise, hier vers midi.

Le crime n'a pu être perpétré. La rue moins passante à cette heure, n'est heureusement pas resté un seul instant solitaire.

L'auteur de cette tentative criminelle est un jeune homme nommé Henri Owaert, âgé de 18 ans, il habite Mouscron.

Owaert avait rencontré dans la rue du Haze, la fille qui s'en retournaient chez ses parents. Comme il se connaissait la fille, il avait eu lieu conversation.

Flora a reçu des coups de poing sur le visage au cours de la résistance, qu'elle a opposée au misérable.

Un vol audacieux.

Hier, dans la soirée, un domestique au service de la maison Hottel de Croix, nommé Pierre Copart, amenait chez M. Grau, négociant, rue Dervaux, à Tourcoing, un chargement de laine, qui avait préalablement passé au Conditionnement.

Le domestique, en passant, a dérobé une certaine quantité de matière d'une valeur de 80 francs environ.

Le vol a été commis dans le parcours du Conditionnement à la rue de la Cloche, passages peu fréquentés, propices à une aventure de ce genre.

Ces sortes de vols ne sont pas rares. C'est aux conducteurs à faire bonne garde.

Le garde-champêtre Delaite a arrêté, dans la journée d'hier, au Blanc-Scru, deux délinquantes nommées Camille LeFebvre, âgée de 49 ans, et Julie Desquere, âgée de 60 ans.

La fameuse troupe Japonaise-Brésilienne qui obtient actuellement à Roubaix, le plus brillant succès, viendra donner des représentations à Tourcoing samedi et dimanche prochains.

Encore un accident dû à l'imprudence de la victime. Hier, dans la fabrique de tuiles de M. Agache, à Hem, un jeune ouvrier, J. Housgrate, fut imprudemment tombé sur la machine à vapeur, ce qui lui valut de graves blessures.

On nous demande d'annoncer que l'Exposition internationale d'Art Industriel sera ouverte au Palais Rameau, le 15 mars 1882 ; elle sera close le 1er juin.

Les personnes qui désirent prendre part à cette Exposition, peuvent s'adresser, dès à présent, au secrétaire de la commission organisatrice, à l'hôtel-de-Ville.

On lit dans le Mémorial de Lille : LE GARDIEN D'INCENDIE AU GRAND-THÉÂTRE. Nous demandons hier quelques renseignements sur le rôle que jouent les gardiens d'incendie par l'administration en vue de prévenir les dangers d'incendie au Grand-Théâtre et nous ajoutons qu'il était à notre connaissance que la commission ad hoc, nommée au mois de mai 1881, depuis longtemps déjà déposée son rapport.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui, par un commencement d'exécution, que les observations ont été prises et que la commission ad hoc, nommée au mois de mai 1881, depuis longtemps déjà déposée son rapport.

Nous ne pouvons que féliciter nos gouvernants de leur bonne volonté : tout le monde à Lille ratifiera ce que nous venons d'en dire ici.

Deux des lots restants de la loterie des arts viennent d'être réclamés : le beau tableau de Ravet, l'Artiste malade, est gagné par M. Bigot, avocat, membre du Conseil municipal ; et un Echantillon de Mlle Jeanne Colas, par M. le capitaine de Léon, aide de camp du général Leleuvre.

L'avant projet du canal de l'Escaut à la Meuse, vient, après quelques modifications, d'être adopté par le Conseil général de la province de Liège. Incessamment, il sera présenté aux Chambres, et nous espérons que nos députés sauront le faire voter sans retard.

Une importante modification va être apportée par la Compagnie des chemins de fer du Nord au service des trains de voyageurs entre Rouen, Clères et Amiens par la création d'une nouvelle correspondance entre le Havre et Lille (via Clères et Amiens).

Cette correspondance sera créée à partir du lundi 19 décembre courant, au moyen des trains omnibus 24, 9131 et 9132 partant : le premier, de Lille à 6 h. 55 m. du matin ; le second, du Havre, à 6 h. 52 m. du matin, et le troisième, de Montérolier-Buhy pour le Havre, à 9 h. 48 m. du matin.

Il y a deux jours, un jeune homme très bien mis, se présentait au manège civil, à l'Esplanade, à Lille. Se disant envoyé par M. D... un de nos plus riches et nos plus honorables concitoyens, et demandait un cheval pour quelques heures.

Le directeur, n'ayant aucun soupçon, acquiesça avec empressement à ce désir, et fit aussitôt appeler le chevalier. On s'informa chez M. D... qui déclara n'avoir envoyé personne au manège.

Le même jour, plusieurs bourgeois de la ville furent victimes du même escroc. L'un de ces commerçants, l'aperturier, avait hier dans la Salle des Pas-Perdus de la Gare. Il courut chercher un sergent de ville, mais quand ils revinrent à deux, l'escroc avait disparu.

EFFONDREMENT. — Hier matin, la voûte d'une fosse établie dans le couloir d'une maison rue Mahieu, à Lille, s'est effondrée. Les locataires sont nombreux dans la maison, et ils ne purent regagner leur logis que vers midi.

Il paraît que le propriétaire était revenu depuis longtemps, mais qu'il n'avait toujours les réparations.

UN VOLEUR ÉMÉRITE. — La police de sûreté de Lille vient d'opérer une très importante capture.

Depuis longtemps déjà des plaintes nombreuses arrivaient à la police contre un voleur insaisissable qui, de ci de là, chez les marchands d'étoffes, comme dans les maisons en construction et même, une nuit, dans les locaux de l'Institut Industriel, s'introduisait et faisait razzia de tout : pièces de calicot, de coutil, bidons de peinture, instruments de physique, tout lui était bon.

Lundi matin, deux agents passant rue des Robleis, aperçurent un individu qui poussait devant lui une charrette pleine de bidons de peinture, instruments de physique, tout lui était bon.

Il suivirent cet homme pendant quelque temps jusqu'à ce que, arrivés à la rue de la République, ils l'arrêtèrent.

L'individu a fait des aveux complets ; c'est un nommé Henri Catoire, peintre, âgé de 23 ans, domicilié rue du Foiduc. Il a déclaré ne point avoir de complices.

ÉTRANGERS DE PASSAGE A ROUBAIX : M. Taylor de Londres ; M. Douin de Nevers ; M.orton de Londres ; M. de Montdidier ; Gamet, de Beauvais ; J. Ode, de Carpentras.

MAISON FONDÉE EN 1828
SPECIALITÉ DE CURAÇAO
LIQUEURS STRIMES ET SIROPS
GENIÈRE-BUSNET, 5, place St-Nicolas, Lille

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE
Audience du mardi 13 décembre 1881.

Conférences de machines. — La place réservée entre la Barre et l'estrade où siège le Tribunal, est occupée aujourd'hui, non plus par la seule machine à fagonner des fusilles, mais par une machine à fagonner des fusilles, et par deux autres machines de même nature, ou du moins ayant une même destination, la confection de petits cônes de papier enroulé sur un fil à la filature.

L'affaire en controverse, qui a nécessité ce déplacement de machines, est celle de la partie du prétoire à un atelier de constructeur-mécanicien, est intentée par M. Schophauer, de Roubaix, contre M. Meyer & Heistelin, de Valenciennes.

Il s'agit de savoir si ces derniers ont imité, perfectionnée, ou tout simplement trouvé une nouvelle machine, ou s'ils ont simplement copié celle de M. Schophauer, qui est brevetée.

C'est la troisième audience consacrée à cette cause et on croit que les plaidoiries ne seront pas terminées aujourd'hui.

On a eu de la discussion, est revenu souvent un nom qui a été, il y a dix-sept ans, un véritable héros de la guerre de 1870, Troppmann. Il paraît qu'il y a quelque part un inventeur de machines de ce nom, et les avocats en invoquent même l'autorité pour fortifier leurs conclusions.

Coups et blessures. — Mercredi dernier, le faubourg de Fives a été agité par une scène violente, occasionnée par une dispute.

Un nommé Emile Blanck, ouvrier mécanicien, avait été largement le Saint-Eloi, trop légèrement mécontent de la vente de son travail dans un état de surexcitation prononcée. Aussi, rencontrant les époux Lagrou, commerçants du quartier, leur chercha-t-il querelle, comme on dit à propos de bêtes.

Des injures, il passa bientôt aux coups et, s'armant d'une pelle à charbon, il en frappa Mme Lagrou qui fut blessée. Le forcené, désarmé par un témoin, saisit un couteau et M. Lagrou fut atteint, mais légèrement, à son tour. Blanck fut arrêté et, hier, devant le tribunal correctionnel, il a été, pour sa défense, qu'il s'était agité par dispute avec les époux Lagrou, et qu'il n'avait rien fait, qu'on le lui affirmait, mais qu'il ne se souvenait absolument de rien, tant ses libations avaient ce jour-là obscurci son intellect.

Ces raisons la sont fort mauvaises, et comme l'inculpé est signalé comme assez querelleur après boire, le tribunal lui inflige trois mois de prison et les frais, pour lui servir de leçon de tempérance et de modération.

DOUAL. — M. Verlinden, d'Anvers, auteur de l'acte de Rosaire et de la chaîne de Notre-Dame, à Douai, vient de terminer, à Saint-Jacques, la pose du monument funéraire destiné à perpétuer dans cette église, la mémoire de Mgr Bataille, évêque d'Amiens.

Le monument est adossé au maître-autel de Saint-Jacques. Il figure une sorte de paléostylisme, divisé en trois sections. Dans celle du centre se détache un médaillon en marbre blanc, représentant les traits de Mgr Bataille et surmonté d'une inscription.

Deux bas-reliefs latéraux sont surmontés d'écussons aux armes de Douai et de l'évêque, tandis qu'au-dessus du médaillon central s'élève une statue symbolisant le Bon-Pasteur.

HAUBOURDIN. — On annonce la mort de Mme la comtesse d'Espel, née de Tenremonde. Tous les pauvres de la ville la pleureront.

DANAÏES. — Un attentat vient d'arriver aux forges de Danaï. Un nommé Fran-

çois Poulain, âgé de 36 ans environ, occupé à l'usine, venait d'achever une lampe lorsque sa manche fut accrochée par une machine ; le bras fut entraîné, broyé et désarticulé.

Aux cris poussés par la victime, on s'empressa de la secourir et de la transporter à l'hospice.

Son état est grave. On croit que l'amputation du bras sera nécessaire.

VALENCIENNES. — M. Raphaël Loiseau, un des courtiers en titre de l'École des Beaux-Arts, vient d'obtenir une première mention au concours d'architecture, sur projet rendu. Le sujet était : Un hôtel meublé serrais irrégulier.

ANDRESSELLES. — Un terrible accident vient de jeter la consternation dans cette commune qui a été si cruellement éprouvée déjà par le dernier sinistre maritime.

Sept hommes étaient occupés à renouer leur bateau à la marée, lorsqu'une vague les enleva tous les sept.

Le patron du bateau, M. Lengagne, est parvenu à sauver quatre de ses